

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 NOVEMBRE 2009

Projet départemental de construction d'un collège au sud du Département :

Avant de débiter la séance, M. le Maire propose d'informer les représentants de parents d'élèves de Messac et de Guipry souhaitant connaître la position du Conseil Municipal sur le projet du département relatif à la construction du collège au sud du département. M. le Maire rappelle l'historique du dossier et la démarche qui a été engagée dans un premier temps conjointement avec la commune de Guipry et récemment relancée par la commune de Messac.

-18 octobre 2007 : Réception des synthèses et rapports de travail sur le projet;

-17 décembre 2007 : Délibération du Conseil Municipal portant sur le choix des scénarii proposés. La 1ère hypothèse concernant le secteur des communes de : Messac, Guipry, Gd Fougeray, Pléchatel, St-Ganton, Pipriac, Bruc S/Aff, Guignen, St-Malo-de Phily, St-Anne est retenue. Le conseil municipal fait part de sa candidature pour accueillir l'établissement sur le territoire de la Commune. Une commission temporaire est créée pour suivre le dossier.

-Début 2008 :Création d'un groupe intercommunal de travail Messac / Guipry

-Mai 2008 : reprise des réunions de concertation sur le plan départemental et désignation d'un nouveau groupe intercommunal de travail. Les élus de MESSAC sont MM TROUBOUL; GUILLOIS, ROUL et Mme LEGUEDE

-Mai -Juin 2008 : 3 réunions pour la préparation du dossier commun de candidature Messac / Guipry et Rendez-vous au Conseil Général pour soutenir le dossier.

- Délibération de l'assemblée départementale du 18 décembre 2008 fixant le territoire du nouveau collège public aux communes suivantes : secteur de BAIN : Poligné, Pancé, Crevin, le Petit Fougeray, le Sel de Bgne, Saulnières, la Bosse de Bgne, Pléchatel; secteur de GUICHEN : Bourg des Comptes avec des réaménagements ponctuels pour les collèges de Maure et Janzé.

- A ce jour, face aux interrogations sur la pertinence du choix départemental et considérant qu'aucune décision n'est encore prise, le conseil municipal de MESSAC a décidé de représenter la candidature de la commune.

Les associations des parents d'élèves des 4 écoles primaires de Guipry et de Messac se sont manifestées afin de faire connaître leur mécontentement sur le choix de l'Assemblée Départementale portant notamment sur la prise en compte de l'intérêt des jeunes. Les 2 sites proposés n'apparaissent pas représenter le choix technique le plus favorable au temps consacré au transport pour les enfants et le plus économe au regard des coûts et objectifs environnementaux en matière de déplacements.

I -URBANISME :

1-) Droit de Prémption Urbain :

Le conseil municipal renonce au droit de préemption urbain à l'occasion des Déclarations d'Intention d'Aliéner présentées par :

- Etude de Maître BRANELLEC, Notaire à GUIPRY, concernant la propriété sise 8 Rue de la Résistance, cadastrée sect AC N°5 = 185 m²;
- Etude de Maître LECOULS, Notaire à BAIN, concernant la propriété sise 72 Av de la Gare, cadastrée sect AC 81-82 = 1 180 m²
- Etude de Maître BRANELLEC, concernant la propriété sise 12 Rue des Templiers, cadastrée sect AD 358/359/360 = 172 m²



- Etude de Maître LECOULS, Notaire à BAIN, concernant la propriété sise 3 Rue de Clisson, cadastrée AC 372 = 720 m²

Il décide de surseoir au prochain conseil municipal en ce qui concerne la propriété sise 6 Rue Cawiezel cadastrée section AB 329-635-636 d'une contenance de 254 m².

2-) Rapport de la Commission urbanisme du mercredi 4 novembre 2009 :

L'enquête publique relative à la modification du PLU se déroule actuellement du 3 novembre au 4 décembre 2009. Le projet est ensuite soumis au rapport du Commissaire Enquêteur, à l'adoption du Conseil Municipal avant transmission au contrôle de légalité et délai d'un mois pour que le nouveau document devienne exécutoire.

Le dossier relative aux révisions est actuellement en cours d'étude.

ZAC de la Gare : les membres de la commission souhaitent reprendre les études préalables au dossier de réalisation. Des visites vont être organisées auprès de communes ayant expérimenté cet outil.

3-)Enquête Publique sur l'extension d'un élevage de volailles au village de « La Dauffray »:

une enquête publique se déroule actuellement du 16 novembre au 18 décembre sur le projet. Les pièces du dossier sont consultables au secrétariat de la mairie. Mme LATROMPETTE, commissaire enquêteur tiendra une permanence en mairie de MESSAC, lundi 16 novembre 9-12 heures, mardi 24 novembre 9 -12 H, mercredi 2 décembre 14-17 H, jeudi 10 décembre 9-12 H00, vendredi 18 décembre 14-17 H00.

Invité à donner son avis sur la demande d'autorisation, le conseil municipal décide de surseoir à la fin de l'enquête et se prononcer au prochain conseil du 14 décembre.

4-) Vente d'un terrain constructible : le conseil municipal adopte la proposition de la commission en vue de la vente du terrain constructible cadastré section AC N°266 d'une superficie de 490 m² situé 2 Rue Richemont et fixe le prix de vente à 42 000 €.

II- BATIMENTS COMMUNAUX :

1) Projet de la poste :

- Le projet est adopté et M. le Maire est autorisé à déposer le dossier de Permis de Construire et lancer la consultation des entreprises.

Le contrat de maîtrise d'œuvre est mis en conformité au stade de l'avant projet détaillé APD. L'estimation prévisionnelle provisoire des travaux devient définitive pour un montant de 499 000 € HT x 7.90 % fixant le forfait de rémunération à 39 421 € HT. Le Maire est autorisé à signer l'avenant N°1 fixant ces dispositions.

- 2) **Rénovation du four de l'Aubertière** : suivant décision du 20.10.09, le conseil communautaire s'est prononcé en faveur de la rénovation du four communal de l'Aubertière pour un montant de 4 100 € HT. La Communauté de Communes assurera la maîtrise d'ouvrage de remise en valeur et sollicitera l'aide du Conseil Général sur la base d'un taux de 22.50 % = 922.50 €. La participation à charge communale correspondant au coût des matériaux est de l'ordre de 358.80 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve le montage financier et donne pouvoir au Maire pour signature de la convention avec la Communauté de Communes.

3-) **Mise en place de la Commission Intercommunale d'Accessibilité** : M. Yves BEAUDOUIN, adjoint, est désigné pour siéger au sein de cette commission. Une 1^{ère} réunion est fixée LUNDI 30 NOVEMBRE à 18 H00, à la Communauté de Communes.

III- FINANCES / PERSONNEL / AFFAIRES SCOLAIRES :

1) **Modification du tableau des effectifs** :

Après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire, le conseil municipal décide de modifier le tableau des effectifs en substituant un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe par un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} juillet 2009 (moins une abstention).

2) **Augmentation de la durée de travail d'un agent d'entretien aux bâtiments communaux** : A la suite du transfert dans les nouveaux locaux de cantine, la réouverture de la salle annexe plus l'aménagement des locaux à l'étage de la mairie l'entretien est rémunéré au moyen d'heures complémentaires. Le conseil municipal émet un avis favorable à l'augmentation de la durée de travail du poste de + 3 heures par semaine soit 15 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} janvier 2010.

3) **Compte-rendu de la Commission finances du Lundi 26 octobre** :

Les propositions de la commission sur les tarifs 2010 sont adoptées. En ce qui concerne les subventions, le dossier de demande est en cours de transmission auprès des associations. Le retour est souhaité mi-janvier. La commission propose de maintenir l'enveloppe global à un montant de 90 000 €

4) **Rapport d'activités du syndicat des eaux du Pays de BAIN** :

- Le conseil municipal prend acte du rapport d'activités du syndicat des eaux de Bain et adopte le projet de refonte des statuts du syndicat portant sur la mise en conformité au Code Général des Collectivités Locales; la désignation par les communes adhérentes de délégués suppléants, la transformation du poste de secrétaire en poste de vice-président.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Maire, Thierry BEAUJOUAN